LA PRESSE AFFAIRES

DILBERT

R.P.

ÉCRIVEZ-NOUS !

Le cahier *À vos affaires* du dimanche traite de vos préoccupations en matière de consommation, de finances personnelles et de formation. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et commentaires.

POUR NOUS JOINDRE

La Presse Affaires, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
lpa@lapresseaffaires.com

SUDOKU

	4					8		3
					9			
	1		3		2			6
8	6	9		5				
							1	
2				6				4
				4	6		8	5
	7	3						1
	8							

Niveau de difficulté : MOYEN 0867

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier sudoku

2	4	1	3	5	6	7	9	8
8	6	3	9	7	2	4	1	5
9	7	5	8	4	1	2	3	6
4	2	6	1	9	5	8	7	3
1	9	8	4	3	7	6	5	2
5	3	7	2	6	8	1	4	9
3	8	2	7	1	9	5	6	4
6	1	4	5	8	3	9	2	7
7	5	9	6	2	4	3	8	1

Par Fabien Savary 0866

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site **www.les-mordus.com** ou écrivez-nous à **info@les-mordus.com**

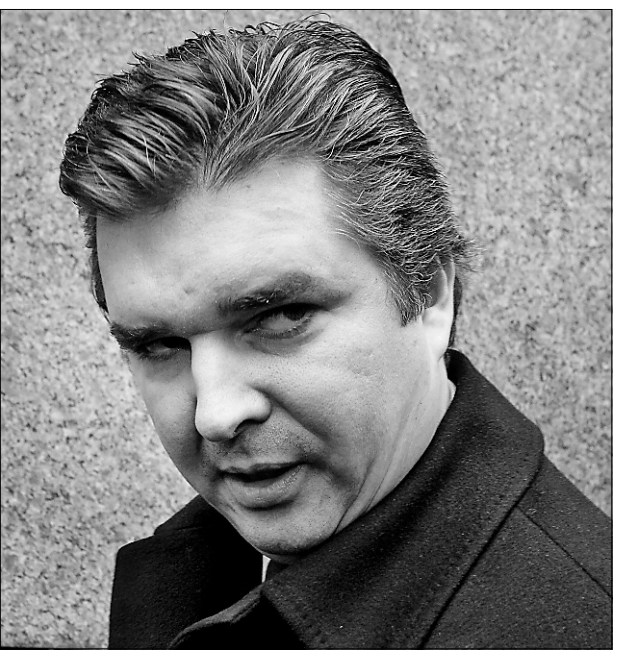

PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE
Vincent Lacroix, ex-président de Norbourg.

PHOTO DAVID BOILY, ARCHIVES LA PRESSE
Benoît Laliberté, ex-président de Jitec.

La méfiance s'installe chez les investisseurs

Vincent Lacroix connaîtra sa sentence le 28 janvier. Quant à Benoît Laliberté, on saura le 11 février s'il est reconnu coupable des constats d'infraction émanant de l'AMF.

MÉFIANCE
suite de la page 1

D'autres investisseurs potentiels, plus particulièrement des gens d'affaires de Drummondville, ont prêté foi à des rumeurs et à des sous-entendus relativement à des contrats mirobolants. Ils ne demandaient pas mieux que d'y croire, ayant réalisé pour la plupart des gains importants au préalable avec des actions d'une compagnie pharmaceutique. Dans Jitec, ils ont plutôt laissé leur chemise.

Vincent Lacroix connaîtra sa peine le 28 janvier pour avoir contrevenu à la Loi sur les valeurs mobilières. Quant à Benoît Laliberté, on saura le 11 février s'il est reconnu coupable des infractions notées par l'AMF. Les deux hommes font également l'objet de recours collectifs.

Il y a fort à parier que les investisseurs québécois ont perdu bien des illusions à la suite de l'information mise en lumière au cours des procès de Lacroix et de Laliberté.

Fraudes et confiance

Une étude pancanadienne menée en 2007 a démontré qu'un Canadien sur 20 a déjà été victime d'une fraude financière et que la moitié d'entre eux ont rencontré le fraudeur par l'entremise d'une personne de confiance, soit un ami, un collègue ou encore un membre de la famille. Voulant éviter la désertion des marchés des capitaux, les autorités canadiennes en valeurs mobilières, dont l'AMF, ont profité des occasions offertes au cours des derniers mois pour prévenir les investisseurs contre des placements trop risqués, qui ne conviennent pas au commun des mortels ou qui sont proposés par des personnes ou sociétés non autorisées à acheter et vendre des produits de placement.

On recommande notamment de ne pas agir sur la base d'une information dite privilégiée, parce que c'est illégal et généralement faux. L'investisseur devrait aussi vérifier auprès du centre de renseignements de l'AMF si celui qui propose des investissements a bien un permis pour exercer au Québec.

Il reste que l'univers des produits et services financiers demeure un secteur complexe où circulent des fraudeurs contre lesquels, malgré toutes les précautions, il demeure impossible de se prémunir totalement.

Il est évident que l'affaire Norbourg a servi d'électrochoc. L'AMF a été active comme jamais au cours de la dernière année financière dans l'espoir manifeste de restaurer la confiance des investisseurs québécois et d'assurer l'intégrité des marchés.

Les quelques curieux qui ont suivi en direct les procès intentés à Vincent Lacroix et Benoit Laliberté ont pu constater qu'ils n'ont pas agi seuls. Ils auraient profité de la connivence de courtiers et de conseillers juridiques, notamment, et du manque de vigilance de certains autres groupes professionnels qui auraient, à des degrés divers, détourné le regard pour ne pas tuer la poule aux œufs d'or. Il n'est d'ailleurs pas du tout exclu que des poursuites soient intentées également contre eux.

Newmont prolonge son offre sur Miramar

AGENCE FRANCE-PRESSE

NEW YORK — Le producteur d'or américain Newmont, qui a lancé une offre amicale sur le canadien Miramar Mining, a prolongé jusqu'au 4 janvier son offre, après avoir reçu les titres d'une majorité d'actionnaires de Miramar.

L'offre de rachat, dévoilée en octobre, prévoit le versement de 6,25 $ CAN par action Miramar.

Newmont, qui détenait une part minoritaire de 8,4 % dans Miramar avant de lancer son OPA, est monté à 78 % après la cession d'environ 155 millions de titres par les actionnaires de Miramar.

L'offre a été prolongée pour que les actionnaires de Miramar puissent encore apporter leurs titres. L'intérêt stratégique de Miramar – fondé en 1983 et dont le siège est à Vancouver – réside surtout dans sa participation de 50 % dans le projet de Hope Bay, considéré comme l'un des plus gros projets de production d'or d'Amérique du Nord, sur plus de 1000 km² en territoire inuit, dans le Nunavut.

Le groupe, parce qu'il consacre beaucoup d'agent à l'exploration, enregistre des pertes nettes plus importantes que son chiffre d'affaires depuis trois ans (en 2006, sa perte a atteint 33 millions de dollars américains).

Newmont, dont le siège social est à Denver dans le Colorado, est présent aux États-Unis, en Australie, au Ghana, en Indonésie et au Pérou. Il a dégagé en 2006 un bénéfice net de 791 millions US.

GAZ NATUREL

Le froid pourrait faire grimper les prix

LA PRESSE CANADIENNE

CALGARY — Les investisseurs savent qu'il faut choisir le bon moment quand vient le temps d'ajouter des titres du secteur du gaz naturel dans leur portefeuille.

Avec les températures hivernales qui s'installent en Amérique du Nord, les analystes se disent prudemment optimistes de voir grimper la demande pour le combustible de chauffage, ce qui pourrait en faire un investissement intéressant.

Mais les investisseurs prospectifs ne devraient pas nécessairement agir dès maintenant.

« Cela va prendre encore au moins un autre cycle de chauffage d'hiver avant que les choses deviennent intéressantes », estime Bryan Gormley, directeur des politiques et de l'économie de l'institut canadien du gaz naturel.

Une mauvaise tempête de neige – comme celle qui a enseveli de grands secteurs du centre et de l'est du Canada la semaine dernière – ne sera pas suffisante. L'industrie du gaz naturel a besoin de plusieurs mois de froid consistant pour qu'il y ait un impact sur les prix.

« Pour que les investisseurs s'y mettent vraiment, nous devons accepter la thèse voulant que l'hiver soit plus froid que la normale pour la plus grande partie du premier trimestre », affirme Chris Feltin, analyste des hydrocarbures à Tristone Capital.

« Cela pourrait créer une certaine volatilité à court terme, mais je crois que pour que la température ait un impact significatif sur les prix, elle devra être de longue durée et occasionner un drainage des stocks dont nous aurions besoin pour lever le plancher des prix du gaz en 2008. »

Depuis 2006, les prix du gaz naturel en Amérique du Nord ont affiché un mouvement à la baisse en raison d'un surplus, conséquence de deux hivers doux et d'un été tiède. L'activité de forage a plongé en 2007 et devrait continuer à reculer l'an prochain.

AUTRE TEXTE
LA CHRONIQUE DE MICHEL GIRARD EN PAGE 5

NOTE AUX LECTEURS

Les Bourses canadiennes seront fermées le 26 décembre. Les Bourses américaines seront ouvertes.

AFFAIRES 700

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

RECHERCHÉ: Associé(e) d'expérience pour opérer un restaurant complètement équipé, dans l'ouest de Montréal. 250 sièges, 2 permis d'alcool, terrasse. Appelez Jack Reback **514-795-5882**

AVIS 800

850 AVIS DE DISSOLUTION CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que **MOHAMED BELABBAS** dont l'adresse du domicile est le 18, 17e avenue, Montréal (Québec)présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de **RYAN BELABBAS.**

Quand l'hiver est à l'envers

HIVER
suite de la page 1

« On met des millions de dollars pour déneiger les rues, mais personne ne dit qu'il faudrait ouvrir les bureaux plus tard le lendemain d'une tempête pour laisser la voie libre aux déneigeurs dans les grandes artères. »

S'il n'en tenait qu'à lui, seuls les véhicules d'urgence et les transports publics – autobus et taxis – auraient le droit de circuler au cœur des villes pendant une grosse bordée et dans les heures qui suivent, pour donner la priorité absolue aux opérations de déneigement.

Vérifications faites, certaines autorités publiques le font.

Ailleurs en Amérique

Le dimanche 16 décembre, le maire d'Ottawa, Larry O'Brien, a invité ses concitoyens à travailler à la maison s'ils le pouvaient et, s'ils devaient absolument aller au boulot, à utiliser les transports en commun. Il a aussi annoncé qu'il reportait les collectes de déchets et de recyclage.

« L'appel a été entendu et la circulation était réduite au minimum. Cela a permis de dégager les rues plus rapidement. Aucune entreprise n'a porté plainte à ma connaissance, et les commerces ont enregistré des ventes records », a expliqué son porte-parole, Patrick Uguccioni.

Dans l'État du Vermont, l'agence gouvernementale Vermont Emergency Management (VEM) peut, avec les conseils des policiers et des autorités responsables du transport, recommander le report des heures d'ouverture des bureaux en cas de grosse chute de neige. Les avis sont émis la veille et diffusés largement par les médias. « Les entreprises doivent évidemment évaluer les conséquences économiques et financières des mesures qu'elles adoptent en cas de crise météo ou autre. Mais elles doivent également tenir compte de la sécurité du public et de leurs employés », explique Randy Bronson, l'officier en service à la VEM vendredi dernier.

Cas par cas ou concertation

Selon Florent Francoeur, PDG de l'Ordre des conseillers et conseillères en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (ORHRI), les entreprises ont tenu compte des difficultés particulières de leurs employés la semaine dernière, cas par cas.

« De manière générale, les cadres observent très peu d'abus de la part des employés, bien au contraire. Plusieurs d'entre eux font des efforts inouïs pour aller au boulot. Par ailleurs, plusieurs organisations, dont la nôtre, ont pris conscience de la nécessité de se doter de plans d'urgence », note-t-il.

M. Francoeur reconnaît que, en cette matière, les Américains ont une bonne longueur d'avance sur le Québec. La prévention des catastrophes en tous genre atteint même l'obsession depuis les attentats du 11 septembre 2001. « Notre organisation sœur aux États-Unis a dans ses locaux du matériel et de la nourriture pour tenir trois jours si ses employés devaient être empêchés d'en sortir », donne-t-il en exemple. Bernard Paquet, lui, aimerait bien qu'on dépasse le cas par cas et qu'on se dote d'une politique publique pour faire face à l'hiver. Il estime de plus qu'il faudrait tenir compte de notre nordicité dans l'organisation du travail. Il souhaite par-dessus tout qu'on ose engager la réflexion.

« Aucun des forums d'experts que j'ai organisés et auxquels j'ai participé n'a réussi à faire un consensus sur les voies à emprunter. Chose certaine, en ne faisant pas le débat, on accepte l'anarchie actuelle et on amène des milliers de personnes dans le chaos de nos centres-villes », note-t-il.